Calendrier

Lundi 15 avril 2024

Date limite de dépôt des candidatures.
La demande d'inscription droit être adressée avec les justificatifs (inscription en master droit de l'entreprise ou des affaires et lettre de présentation du responsable de la formation) par mail à l'adresse électronique suivante :
prixpierregode@univ-lille.fr

Jeudi 25 avril 2024

Envoi du sujet de dissertation par mail aux différents candidats à 9 h.
Remise de la dissertation par chaque candidat par retour de mail à 12 h à l'adresse électronique suivante :
contact@mayassocies.com

Lundi 27 mai 2024

Grand oral et remise du prix PIERRE GODÉ à la Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales
1, place Déliot, 59500 Lille



Consulter le règlement

Fondation Université de Lille



PRIX PIERRE GODÉ

SOUS LE PARRAINAGE DU GROUPE LVMH

UNIVERSITÉ / ENTREPRISE

AGIR ensemble

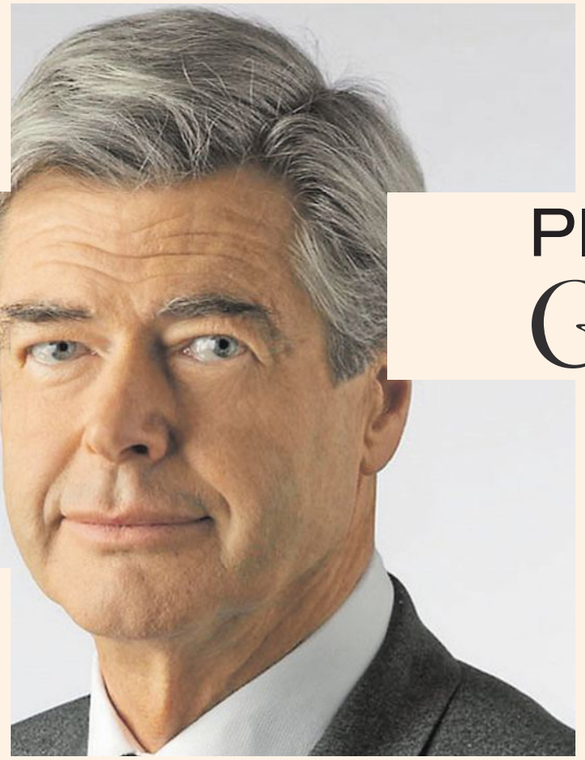
2ÈME ÉDITION 2024

Fondation Université de Lille
42, rue Paul Duez, 59000 Lille
Tél. : +33 (0)3 62 26 92 81
fondation@univ-lille.fr

Crédits photo : Adobestock / Pexels

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales – Université de Lille
Université de Lille
DEMOGUE – Equipe de Recherche en Droit des Contrats et Théorie du Droit – CRDP-ULR n°4487
LVMH
spie batignolles
BIOMÉRIEUX

Fondation Université de Lille



PIERRE GODÉ

Universitaire puis homme d'entreprise, à l'interface du monde académique et du monde professionnel

Le parcours de Pierre GODÉ fut exemplaire et précurseur.

Exemplaire par ses réussites académiques et professionnelles : lauréat du concours d'agrégation de droit privé et de sciences criminelles, professeur à l'Université de Lille puis à l'Université de Nice, il a été successivement avocat au Barreau de Lille et Vice-Président du groupe LVMH.

Précurseur par son passage du monde académique au monde de l'entreprise : universitaire reconnu pour ses travaux académiques, portant notamment sur le droit des obligations et le droit des entreprises en difficulté, Pierre GODÉ a porté haut les couleurs de l'Université, en choisissant de rejoindre le groupe LVMH.

Bien que cette orientation soit loin d'être évidente, en raison de la « muraille de chine » souvent érigée entre deux univers peu enclins à échanger, il a ainsi fait la démonstration que l'université et l'entreprise peuvent s'enrichir mutuellement.

Quel est le processus de désignation du lauréat ?

Le processus qui conduit à la désignation du lauréat du prix Pierre GODÉ comporte deux étapes :

1 La première étape conduit à la pré-sélection de quatre candidats à partir de la notation qu'effectuent les membres du jury à une épreuve de dissertation juridique portant sur le droit de l'entreprise

2 La seconde étape consiste à désigner le meilleur candidat parmi les quatre présélectionnés, à l'issue d'une épreuve orale portant sur la résolution d'un cas pratique devant un jury de professionnels du monde académique et du monde de l'entreprise.



Quelle est la nature du prix Pierre GODÉ ?

Le lauréat du prix Pierre Godé reçoit la somme de 15 000 € remise à l'Amphi Cassin de la Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de l'Université de Lille.

Les trois participants finalistes reçevront respectivement :
2ème : 2500 €
3ème : 1500 €
4ème : 1000 €

Comment candidater au prix Pierre GODÉ ?

Chaque année, le jury du prix Pierre GODÉ a pour mission de récompenser un étudiant inscrit dans un Master de droit des affaires ou de droit de l'entreprise au sein d'une faculté de droit d'une université publique française.

Sa candidature doit être soutenue par une lettre de présentation du responsable du parcours de master où il est inscrit. Une seule candidature par parcours est recevable.

PRIX MASTER

PIERRE GODÉ

Université/Entreprise : agir ensemble

Règlement

RÈGLEMENT DU PRIX PIERRE GODÉ

Article 1. Candidats concernés par le prix Pierre Godé

Le prix s'adresse aux étudiants et étudiantes inscrits dans un Master de droit des affaires ou de l'entreprise dans les facultés de droit des universités publiques françaises et dont la candidature est expressément soutenue par le responsable de la formation. Chaque Master ne peut présenter qu'un seul candidat par parcours.

Article 2. Modalités d'inscription

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **lundi 15 avril 2024.**

Les candidatures reçues après la date limite ne seront pas examinées par le jury.

Les candidats doivent adresser leur acte de candidature en version électronique avant **le 15 avril 2024 minuit**, dernier délai, au secrétariat de l'Équipe René Demogue du Centre Droits et Perspectives du Droit de l'Université de Lille à l'adresse suivante :

prixpierregode@univ-lille.fr

et copie adressée à : veronique.bourgninaud@wanadoo.fr

Le dossier de candidature comporte :
- l'acte de candidature
- un justificatif d'inscription en cours dans un master de droit des affaires ou de droit de l'entreprise
- une lettre ou un mail de recommandation, rédigé par le responsable du master
- une déclaration sur l'honneur rédigée à la main et signée selon le modèle suivant :

> « *Je soussigné(e)…. déclare sur l'honneur m'engager à concevoir et rédiger la première épreuve du Prix Pierre Godé sans aucune assistance humaine même par voie électronique ou téléphonique* .
>
> Fait à xxxx, le xxxxx
> Signature

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Chaque Master ne peut présenter **qu'un seul candidat par parcours**.

Article 3. Sélection du lauréat

La sélection du lauréat sera faite par le jury sur la qualité :

1. d'un travail écrit, sous la forme d'une dissertation sur un sujet en lien avec le droit de l'entreprise ou des affaires

2. d'un grand oral fondé sur un cas pratique en lien avec le droit de l'entreprise ou des affaires

Seuls **quatre candidats** retenus par le jury à l'issue de la première épreuve pourront se présenter à l'épreuve de grand oral.

Article 4. Déroulement de la première épreuve

La première épreuve aura lieu à distance **le jeudi 25 avril 2024** de 9 h à 12 h (heure de France métropolitaine).

Le sujet de la première épreuve, en rapport avec le droit de l'entreprise, sera tiré au sort parmi plusieurs sujets retenus par le comité d'organisation par **Maître Thierry MAY**, Commissaire de justice, Selarl Thierry May et associés, 1 rue Jules Ferry, 59280 Armentières.

L'utilisation de documentations papiers ou électroniques est autorisée dans le respect des règles relatives à l'interdiction du plagiat. Le comité d'organisation se réserve le droit de vérifier la conformité à ces règles par l'utilisation d'un logiciel anti-plagiat.

Une copie vierge, estampillée Université de Lille, sera adressée aux candidats sur leur messagerie électronique quelques jours avant l'épreuve. Chaque candidat devra imprimer autant de pages que nécessaire pour les besoins de la rédaction de la dissertation.

Afin de préserver **l'anonymat**, les candidats indiqueront leurs noms et prénoms dans le corps du mail d'envoi mais pas sur la copie.

ATTENTION
La copie doit être rédigée de façon manuscrite exclusivement.

Les candidats devront transmettre leur copie **manuscrite** scannée entre 12 h et 12 h 15 à l'adresse mail suivante : **contact@mayassocies.com**

Cette adresse mail est administrée par Maître Thierry MAY, Commissaire de justice associé.
Les copies seront numérotées et anonymisées avant d'être adressées au comité d'organisation. Elles font l'objet d'une double correction.

Les candidats devront s'assurer de la lisibilité du document envoyé pour en permettre la correction par les correcteurs. Toute copie illisible ne sera pas corrigée.

Article 5. Déroulement de la seconde épreuve

Le grand oral aura lieu à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille le **lundi 27 mai 2024** selon des modalités suivantes :

- les candidats reçoivent le même sujet (cas pratique). **Le temps de résolution est de 4 heures.**
- A l'issue de ce temps de préparation chaque candidat présente devant le jury et le public à l'aide d'un diaporama sa résolution du cas en 15 minutes maximum. Le jury pose ensuite des questions au candidat pendant 15 minutes maximum.
- A l'issue des quatre présentations, qui seront publiques, le jury se retirera pour délibérer pendant 30 minutes maximum.
- La remise du prix se fera à l'issue de cette délibération.

Les candidats retenus devront être équipés d'un ordinateur personnel afin de pouvoir présenter la résolution du cas pratique publiquement.

Article 6. Composition du jury

Le jury, désigné par le Président de la Fondation de l'Université de Lille avec l'accord d'un représentant de la famille GODÉ, sera composé des personnalités suivantes :

- Philippe JESTAZ, professeur émérite de l'Université Paris XII, ancien membre de l'Institut universitaire de France, contributeur aux Mélanges Pierre GODÉ.
- Marie-Hélène MONSERIE-BON, professeur à l'Université Paris 2 Panthéon Assas
- Denis VOINOT, professeur à l'Université de Lille
- Julia HEINICH, Professeur à l'Université de Bourgogne
- Jérôme SIBILLE, Directeur juridique du Groupe LVMH
- Claire KOOP, Vice President and General Counsel EME- Africa & LatAm , Biomérieux
- David LEGRAND, Directeur Juridique de Spie Batignolles France

Le jury sera présidé par le Professeur Philippe JETAZ.

La composition du jury, en qualité et en nombre de membres, pourra être modifiée à l'occasion de chaque nouvelle édition du prix GODÉ. Au sein jury doit obligatoirement siéger un professeur de l'Université de Lille désigné par le Président de la Fondation de l'Université de Lille avec l'accord d'un représentant de la Famille GODÉ.

Les délibérations du jury ne sont pas publiques et les avis de refus ne seront pas justifiés.

Le jury peut se réserver le droit de ne pas remettre le prix si certaines années le niveau de qualité attendu n'est pas rencontré.

Article 7. Le comité d'organisation :

Le comité d'organisation est constitué des membres de l'Université organisatrice du Prix Pierre GODÉ. Pour l'année 2024, l'Université organisatrice est l'Université de Lille.

Au sein du comité d'organisation siège au moins deux professeurs d'Université. Pour l'année 2024, il s'agit des professeurs : Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD et Denis VOINOT.

Pour l'année 2024, le comité d'organisation est composé de :

- **Henry GODÉ**
- Véronique BOURGNINAUD, professeur, Université de Lille
- Philippe, JESTAZ, Professeur émérite de l'Université Paris XII
- Laura VITALE, Professeur, Université de Lille
- Denis VOINOT, professeur, Université de Lille

Le comité d'organisation fixe les modalités d'organisation du prix (calendrier des réunions, sujets proposés, etc.)

Le comité d'organisation a pour mission :

- de communiquer sur le prix Pierre GODÉ afin de susciter des candidatures

- de récolter les candidatures en s'assurant qu'elles répondent aux conditions de recevabilité pour participer au prix Pierre GODÉ

- de choisir des sujets de dissertation ou de commentaire, et des cas pratiques en concertation avec le Président du Jury.

- de mettre en place des modalités de participation au prix Pierre GODÉ qui garantissent l'impartialité notamment en s'assurant de la correction anonyme des copies de la dissertation.

- de proposer au président du Jury, une liste de classement des candidats ayant participé au prix à l'issue de la dissertation, afin que le jury puisse prononcer les résultats en désignant les quatre candidats admis à poursuivre le concours.

Article 8. La remise du prix :

Le premier Prix Pierre GODÉ d'un montant de 15.000 € sera décerné par le Président du groupe LVMH ou son représentant et par le Président de la Fondation de l'Université de Lille ou son représentant en présence des membres du jury.

Le deuxième prix d'un montant de 2500 €, le troisième prix d'un montant de 1500 € et le quatrième prix d'un montant de 1000 €, seront remis par les personnes désignées par le Président du jury.

Avant la remise du prix et lors de toute communication sur ce prix, il sera rappelé l'origine du prix par l'histoire du Professeur GODÉ.

Article 9. Les engagements de la Fondation de l'Université de Lille

La Fondation de l'Université de Lille s'engage au respect de l'esprit voulu par Monsieur Henry GODÉ en hommage à la carrière du Professeur Pierre GODÉ dédiée à l'enseignement et au développement du droit de l'entreprise à Lille.

Elle veillera à ce que la procédure de sélection du lauréat soit réalisée dans les meilleures conditions de rigueur universitaire et d'indépendance.

La Fondation de l'Université de Lille s'engage à affecter les fonds reçus à la délivrance du PRIX GODÉ. La Fondation de l'Université Lille a ouvert un compte bancaire auprès du Crédit Mutuel Nord Europe (Agence Lille Liberté). Les fonds seront déposés sur un sous-compte bancaire réservé à ce prix, ce qui permet de tracer toutes les opérations qui pourraient intervenir sur les fonds.

Pour permettre la pérennité du prix, les fonds pourraient être placés sur des produits financiers sécurisés.

Article 10. Candidats concernés par le Prix Pierre GODE

Le prix s'adresse aux étudiants et étudiantes inscrits en master dans les facultés de droit des universités publiques françaises. En participant au prix Pierre GODÉ, les étudiants acceptent que leur nom, image, travaux soit mentionnés, communiqués pour toute action de communication en lien direct avec le Prix Pierre GODÉ (sites internet, reportages de presse, etc. **)**